

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2025

---

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 15 mai 2025 à 20 heures, à l'Hôtel de Ville d'AUMALE, sous la présidence de M. François SELLIER, Maire d'Aumale.

Étaient présents : M. François SELLIER,  
Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM,  
Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER

---

## PROCES VERBAL

Monsieur le Maire indique qu'au niveau du paraphe du budget de la commune, il faut lire Monsieur le Maire, et non Madame le Maire.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est ainsi adopté.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé et désigné, à l'unanimité Madame Françoise ADAM pour assurer ces fonctions.

### DESIGNATION DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DE L'EGLISE

Vu : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics

Vu : le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission

Considérant, la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de restaurer l'église communale, la première commande étant le diagnostic complet de l'édifice. A la date limite de réception des offres, 4 plis ont été réceptionnés.

L'analyse des offres a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, Urbiconseil.

La Commune, après avoir délibéré,

Décide d'attribuer l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre au CABINET RICHARD DUPLAT valide le marché subséquent 1, la réalisation du diagnostic de l'église, immeuble protégé au titre des monuments historiques au cabinet RICHARD DUPLAT pour un montant de 58 246€ ht soit € 69 895.20€ ttc.

Sollicite l'aide financière de l'Etat via la DRAC de Normandie, par le dépôt d'une demande de subvention au taux le plus élevé possible. Les autres partenaires institutionnels seront également sollicités pour soutenir financièrement ce projet et notamment le Département, la DSIL, le FNADT, la Région.

Charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette prestation, en lien avec son AMO.

Autorise M. le Maire à lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine en vue de mécénat participatif dès à présent.

## **DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE MULTI ACCUEIL « Les petits Ducs »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la visite de la PMI et aux réformes du Bati imposées au 1<sup>er</sup> septembre 2026 (arrêté du 31/08/2021 relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage) des travaux de mise en conformité sont à prévoir au multi accueil « Les Petits Ducs »

Pour pallier à ces dépenses, des demandes de subventions auprès de la CAF sont possibles et peuvent couvrir 80% de la dépense. Le versement de la subvention s'effectue en deux temps : 60% cette année et 40% en N+1

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération global	28 804.41 € TTC
	24 147.88 € HT

CAF : 80% 19 318.30 € : 60% versé cette année 11 590.98 € et 40% en N+1 7 727.32€.

Le coût pour la commune sera de 9 486,11 €, auquel il faut déduire le FCTVA (16.404 %).

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide financière de la CAF
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : désignation d'un référent sécurité civile**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Monsieur Le Maire rappelle que le Plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Considérant que le PCS comprend à la fois les diagnostics des différents risques et les modalités d'organisation de la protection et du soutien de la population.

Considérant qu'il appartient de nommer un conseiller au poste de référent de sécurité civile qui sera aussi le correspondant incendie et secours.

Mme Françoise ADAM se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme référent sécurité civile, Mme Françoise ADAM.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS : Restauration de la couverture foyer des anciens et musique**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux de réfection de toiture foyer des anciens et école de musique

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération	48 075.26 € TTC
	43 704.78 € HT

DETR 30 % : 13 111.43 €

DEPARTEMENT 30% : 13 111 .43 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De solliciter l'aide financière du département et toutes autres aides financières  
D'approuver le plan de financement ci-dessus

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires.

Monsieur Jack LECLERC-FOURQUEZ trouve dommage qu'il n'y ait pas de cuisine. Monsieur le Maire informe que des devis sont en cours pour l'agencement d'une cuisine. Ces travaux sont possibles car le mode de chauffage est modifié (suppression de la citerne à fuel pour un chauffage ventouse). Une ouverture pourra être créée, ainsi il sera possible d'installer un piano et un réfrigérateur. Monsieur Christian FRANCOIS demande si une hausse du tarif est envisagée. Monsieur le Maire répond que le tarif est déjà conséquent, la salle peut accueillir une quarantaine de personnes avec une cour fermée.

Madame Mady DUPONT précise qu'il n'y a pas de vaisselle. Monsieur le Maire fait part que la commune va s'équiper.

### DIVERS

Travaux rue des Saules : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de subvention est complet et que les travaux peuvent débuter. Ils sont programmés en août (fermeture estivale de Collver) pour une durée de trois semaines. Il s'agit d'une réfection complète type voirie gros porteur permettant le trafic de poids lourd, avec sur la longueur le fil d'eau et les bordures de trottoirs.

Travaux de peinture et d'électricité dans le bureau des titres sécurisés : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réfection du bureau des cartes d'identité ont été réalisés en avril. Courant juillet, le bureau d'accueil sera également repeint.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ demande quand des travaux seront réalisés à l'entrée de la rue du Regard, la voirie étant fortement dégradée. Monsieur le Maire précise que des travaux sont prévus prochainement pour une durée de deux jours avec la rue des Erables et le carrefour de l'Abbaye d'Auchy.

Monsieur Christian FRANCOIS demande pourquoi il y a des gravillons au Canada. Monsieur le Maire répond que le gravillon rend étanche l'émulsion macadam, c'est un procédé obligatoire. Concernant la voirie, Monsieur le Maire indique que du traçage est en cours et souhaite s'entretenir avec les membres du conseil municipal pour d'autres projets.

Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ remercie Monsieur le Maire d'impliquer et d'informer les conseillers dans ses décisions.

Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ fait remarquer que l'herbe est haute au niveau du talus de la caserne des pompiers, l'information leur sera remontée car ce terrain leur appartient.

Madame Carole BOURDON émet l'idée d'organiser un loto avec le comité des fêtes. Les bénéfices seront reversés pour les futures dépenses liées à l'église. Monsieur le Maire trouve l'idée intéressante, il faut réfléchir à la faisabilité et la rentabilité.

Monsieur Christian FRANCOIS demande des explications sur les conteneurs de tri qui débordent, tout en sachant que cette compétence relève de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle. Monsieur le Maire met en avant le changement de prestataire depuis mi-avril. Monsieur le Maire informe avoir appelé trois fois en une semaine. Il lui a été expliqué dans un premier temps que la société n'avait pas de camions, ensuite un petit porteur qui s'est révélé ne pas être suffisant pour vider l'ensemble des conteneurs. Fin

mai, le prestataire aura trois camions. Il s'agit de faire face à l'afflux constant de déchets, les administrés ayant stocké du tri depuis de nombreuses semaines. Le nettoyage autour des conteneurs incombe aux agents du service technique qui doivent ramasser puis faire un tri et déposer à la déchetterie. Monsieur le Maire en appelle au civisme des administrés, tout en comprenant que la situation est difficile au niveau des appartements. Concernant l'entretien du centre-ville, Monsieur le Maire explique que la consigne donnée aux agents techniques est de nettoyer devant les locaux commerciaux vacants.

Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ demande si un ramassage d'encombrants peut être envisagé. La demande doit être faite auprès de la CCIAB, compétente en la matière.

Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ informe qu'avec Mesdames Mady DUPONT et Françoise ADAM, une action de nettoyage du cimetière a été engagée et constate qu'à cette période, la repousse est très rapide. Quelle solution peut être envisagée insiste Monsieur Jack LECLERC FOURQUEZ. Monsieur le Maire répond qu'il réfléchit au problème et avait envisagé de recourir à une société de paysagiste pour faire un grand coup de désherbage manuel. A ce jour, aucune entreprise n'a répondu favorablement, leur planning étant complet pour la saison. Madame Danielle LANSOY CARON attend un devis.

Messieurs Christian FRANCOIS et Jack LECLERC FOURQUEZ exposent au conseil municipal que des tombes perpétuelles deviennent dangereuses suite au manque d'entretien des familles au fil des années. Dans ce contexte, peut il être envisagé une reprise de ses tombes. Monsieur le Maire mentionne qu'il faut vérifier la législation sur le sujet.

**L'ordre du jour est épuisé.**

**SEANCE LEVEE A 21 HEURES 01**

La secrétaire,  
Françoise ADAM



Le Maire,  
François SELLIER

